

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2020

---

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS178

présenté par

Mme Janvier, M. Sorre, M. Gouttefarde, Mme Le Feu, M. Sempastous, M. Maillard, M. Daniel,  
Mme Cloarec-Le Nabour, Mme Pitollat, M. Bouyx, Mme Charrière, M. Claireaux,  
Mme Vanceunebrock, Mme Tiegna, M. Cabaré et M. de Ruyg

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« peut comprendre »

le mot :

« comprend ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à systématiser la présence d'un représentant des soignants, d'un représentant des étudiants et d'un représentant des usagers au sein des directoires des établissements de santé, de façon à assurer une homogénéité territoriale entre ces derniers.